

Dans les conditions actuelles, il a parfaitement raison. C'était simplement cet aspect de la programmation qui a posé un problème et a mis obstacle à la formule globale que le gouvernement voulait voir adopter pour accélérer les travaux de la Chambre et ceux des comités permanents.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est expirée.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

BILL CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC (MESURES PROVISOIRES)—RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de signaler que durant la période des questions, j'ai déclaré que le gouvernement avait l'intention de saisir le comité plénier d'un bill sur les pouvoirs d'urgence. Aucune opposition n'a été manifestée alors, mais pour avoir une plus grande certitude, je voudrais qu'on adopte un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter cet ordre?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DU CANADA

CONSTITUTION, ACTE D'ASSOCIATION, CAPITAL SOCIAL, DROITS ET OBLIGATIONS, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Que le bill C-177, concernant les associations coopératives, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quand le débat a été interrompu à cinq heures, je décrivais des conditions au Canada que pourrait chan-

[M. Jerome.]

ger le mouvement coopératif sous le régime de la nouvelle loi fédérale. J'allais mentionner que de nos jours, nous nous préoccupons beaucoup des gens à faibles revenus, citadins et aborigènes compris, et des moyens de les aider à prendre en main leurs conditions de vie et leur situation. Nous ne voulons pas que ces gens demeurent pauvres et désespérés et qu'ils soient obligés de compter sur les allocations sociales pour subsister. L'Union des coopératives du Canada a présenté un mémoire au comité sénatorial de la pauvreté plus tôt cette année dans lequel elle signalait l'utilité du mouvement coopératif qui vient en aide aux personnes appartenant à ces catégories. Je sais que dans la ville de Vancouver, dont je suis originaire comme le ministre, il y a parmi les locataires de logements à coût modique une association d'achat qui applique les principes coopératifs. Les locataires qui participent à cette entreprise ont réussi à abaisser sensiblement le coût de leurs épiceries. Dans son mémoire présenté au comité de la pauvreté, l'Union des coopératives du Canada a mentionné l'excellent travail coopératif qui se poursuit parmi les Esquimaux, les Indiens et les Métis. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur la question, mais je voulais simplement mentionner le fait que les coopératives exerceront une influence croissante sur notre mode de vie au Canada. Elles ne cherchent pas simplement à réduire le coût des biens de consommation, mais elles veulent aider les gens qui ont recours à leurs services à diriger leurs propres affaires.

Autre aspect de la question que je désire mentionner, l'impact de la participation sur la démocratie et la façon de garder cette dernière vivante et vigoureuse. A mon avis, nous n'avons pas encore saisi ce que le mouvement coopératif peut apporter à cet égard, ce qu'il est et comment il peut profiter de ce bill qui concerne les coopératives à constitution nationale et celles qui font affaire dans plus d'une province. Nous ne voyons pas encore l'effet qu'il peut avoir sur l'amélioration du processus démocratique dans notre pays.

Cette pensée on la retrouve beaucoup mieux exprimée dans les propos pondérés d'un membre en vue d'une société coopérative. Il y a quelque temps paraissait un article de J. T. Phalen, de l'Union coopérative canadienne. Je veux vous en lire quelques paragraphes, car il expose si bien de quelle façon les coopératives peuvent aider à régler la question des monopoles industriels serrés ainsi que l'importance de la participation du peuple à notre gouvernement démocratique. J'en cite un extrait:

Nous insistons sur la démocratie dans nos rapports politiques mais nous sommes lents à reconnaître que la démocratie dans les rapports économiques est valable et a aussi sa raison d'être.

La tendance actuelle vers une concentration sans cesse plus marquée du pouvoir économique dans les mains d'un nombre toujours plus restreint de personnes doit sûrement nous inquiéter tous. Chez nos voisins du Sud, aujourd'hui, un certain nombre de grandes sociétés accaparent individuellement plus de richesses que le gouvernement des États-Unis. Selon un porte-parole de l'une d'entre elles, ce qui est avantageux pour sa société l'est en même temps pour les États-Unis.

A cela, les mouvements coopératifs répliquent que les biens productifs devraient appartenir aux usagers. Cela entraînerait une répartition des gains parmi les citoyens et, grâce à